

RENTABILIWEB	Eurolist C	BE0946620946 - BIL	ACHAT
Secteur : Internet	Cap : 135,8 M€	Cours au 25/10/10 : 7,91 €	Obj : 11 € vs. 9,9 €

(31/12)	2009	2010 ^e	2011 ^e	2012 ^e	(31/12)	2009	2010 ^e	2011 ^e	2012 ^e
CA	65,2	84,8	105,0	119,5	EV/CA		1,2	0,9	0,7
Var	15,9%	30%	24%	14%	EV/ROC		6,5	4,8	3,5
ROC	11,5	15,2	20,2	24,4	PE dilué		12,2	9,9	9,3
% CA	17,6%	17,9%	19,3%	20,4%	BPA dilué (€)	0,47	0,57	0,71	0,85
RNPG	7,5	10,2	12,6	15,2	Var	14%	22%	23%	20%
% CA	116%	12,0%	12,0%	12,7%	FCFPA (€)	0,14	0,53	0,61	0,77
FCF	2,3	8,4	10,5	13,3	Gearing	-35%	-33%	-40%	-45%
Dettes fi. Nette	-15,2	-22,4	-31,2	-41,6	Rdt	0,2%	0,4%	0,5%	0,6%
Div. Action (€)	0,02	0,03	0,04	0,05					

L'agrément bancaire est accordé

▪ Faits

- L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a accordé à Rentabiliweb son agrément d'établissement de paiement et donne ainsi le droit à la société d'encaisser par carte bancaire sur internet et sur téléphone mobile.

▪ Commentaires

C'est une nouvelle importante pour Rentabiliweb qui va désormais pouvoir proposer ses propres solutions de paiement (autre que le Micropaiement) à n'importe quel site de contenus. Jusqu'ici, la société était en droit de proposer ses solutions de paiement uniquement à ses propres sites (Casual gaming, Rencontre...). Elle va donc désormais pouvoir cibler l'ensemble des sites marchands et concurrencer notamment, en France, les banques qui ont un monopole sur ce marché (deux principaux acteurs, la Société Générale avec Sogepal et le Crédit Mutuel avec Cybermut). Par rapport à ces dernières, Rentabiliweb va pouvoir offrir aux sites marchands des tarifs plus avantageux, des systèmes mieux sécurisés, une palette d'outils plus élargie (de manière à piloter les revenus par exemple) et un confort accru pour l'utilisateur ("one click one pay").

Rentabiliweb a d'ores et déjà développé en interne sa propre interface utilisateur qui sera commercialisée d'ici quelques jours. La Société va également demander un passeport européen auprès de l'ACP afin de pouvoir proposer ses solutions à travers l'ensemble des 27 pays de l'Union Européenne.

D'un point de vue économique, la rémunération de la plate-forme comprend un volet fixe (de manière à couvrir l'assurance annulation) et un volet variable qui s'élève en moyenne entre 1% et 3%.

Le marché européen du e-commerce est évalué à 150 Md€ de transactions à la fin 2010 (*source Forrester*) et la croissance en 2011 devrait être de plus de 10% (*source PhoCusWright*). En France, le marché du e-commerce s'élève à 30 Md€, représentant des transactions potentielles de 90 M€ (sur la base d'une commission moyenne de 3%, frais fixes compris). Dans l'hypothèse où Rentabiliweb prend 20% des volumes de transactions, cela représenterait un CA potentiel de près de 20 M€ pour une marge d'Ebit estimée à 60% /70%. En s'implantant sur ce métier, la société pourrait donc quasiment doubler son résultat opérationnel à terme, rien qu'en opérant sur le marché français.

▪ Opinion

Rentabiliweb déploie sa toile vers une nouvelle ligne de métier et selon nous, très rapidement, la société devrait pouvoir signer des accords commerciaux, s'appuyant notamment sur son important réseau de partenaires à travers son site de marketing direct, Mailorama.fr. Nous relevons notre objectif de cours à 11€ suite à cette nouvelle.

Prochain événement / CA T3 10 le 09 novembre.

Stephan Dubosq

StephanDubosq@ArkeonFinance.fr

+33 (0)1 53 70 50 05

SYSTEME DE RECOMMANDATION

ACHAT	:	Potentiel supérieur à 15%
RENFORCER	:	Potentiel compris entre 5% et 15%
ALLEGER	:	Potentiel compris entre 5% et -10%
VENDRE	:	Potentiel supérieur à -10%

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Opération de Corporate finance en cours ou réalisée durant les 12 derniers mois	Participation au capital de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrat de liquidité et / ou Animation de marché	Contrat d'apporteur de liquidité
NON	NON	NON	NON	NON

Cette publication a été rédigée par ARKEON Finance. Elle est délivrée à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas une sollicitation d'ordre d'achat ou de vente des valeurs mobilières qui y sont mentionnées.

L'information contenue dans cette publication ainsi que toutes les opinions qui y sont reprises, sont fondées sur des sources présumées fiables. Cependant ARKEON Finance ne garantit en aucune façon l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et personne ne peut s'en prévaloir. Toutes les opinions, projections et/ou estimations contenues dans cette publication reflètent le jugement d'ARKEON Finance à la date de celle-ci et peuvent être sujettes à modification sans notification. Cette publication est destinée exclusivement à titre informatif aux investisseurs professionnels qui sont supposés élaborer leur propre décision d'investissement sans se baser de manière inappropriée sur cette publication. Les investisseurs doivent se faire leur propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière mentionnée dans cette publication en tenant compte des mérites et risques qui y sont attachés, de leur propre stratégie d'investissement et de leur situation légale, fiscale et financière. Les performances historiques ne sont en aucun cas une garantie pour le futur. Du fait de cette publication, ni ARKEON Finance, ni aucun de ses dirigeants ou de ses employés, ne peut être tenu responsable d'une quelconque décision d'investissement. Conformément à la réglementation et afin de prévenir et d'éviter les conflits d'intérêts eu égard aux recommandations d'investissements, ARKEON Finance a établi et maintient opérationnelle une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts est destiné à prévenir, avec une certitude raisonnable, tout manquement aux principes et aux règles de bonne conduite professionnelle. Il est en permanence actualisé en fonction des évolutions réglementaires et de l'évolution de l'activité d'ARKEON Finance. ARKEON Finance entend, en toutes circonstances, agir dans le respect de l'intégrité de marché et de la primauté de l'intérêt de ses clients. A cette fin, ARKEON Finance a mis en place une organisation par métier ainsi que des procédures communément appelées « Muraille de Chine » dont l'objet est de prévenir la circulation induite d'informations confidentielles, et des modalités administratives et organisationnelles assurant la transparence dans les situations susceptibles d'être perçues comme des situations de conflits d'intérêts par les investisseurs. Cette publication est, en ce qui concerne sa distribution au Royaume-Uni, uniquement destinée aux personnes considérées comme 'personnes autorisées ou exemptées' selon le 'Financial Services Act 1986' du Royaume-Uni, ou tout règlement passé en vertu de celui-ci ou auprès de personnes telles que décrites dans la section 11 (3) du 'Financial Services Act 1986 (Investment Advertisement) (Exemption) order 1997' et n'est pas destinée à être distribuée ou communiquée, directement ou indirectement, à tout autre type de personne. La distribution de cette publication dans d'autres juridictions peut être limitée par la législation applicable, et toute personne qui viendrait à être en possession de cette publication doit s'informer et respecter de telles restrictions.